

Paris, le 23/09/2024

Fonds Commun de Placement (FCP) : Epargne Privée – code ISIN FR0007370564

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement dénommé EPARGNE PRIVEE, (ci-après le Fonds) et vous en remercions.

Nous vous informons des modifications décrites ci-après.

## Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

### Délégation de gestion

La délégation de la gestion financière auparavant attribuée par Mansartis Gestion à la société de gestion Schelcher Prince Gestion, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris, prendra fin.

La gestion financière du Fonds Epargne Privée sera alors réintégrée au sein des équipes de Mansartis qui en assureront directement la gestion.

### Investissement en émetteurs situés en dehors de l'EEE, Suisse et le Royaume Uni

Le Fonds pourra être investi à hauteur de 20% de l'actif net en émetteurs situés en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE), la Suisse et le Royaume-Uni, au lieu de 10%.

## Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **01/10/2024**.

Elles ne nécessitent pas d'agrément AMF.

**Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement/risque de votre investissement ?**

- Modification du profil de rendement/risque : **non**
- Augmentation du profil de risque : **non**
- Augmentation potentielle des frais : **non**
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement/risque : **non significatif**



**Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?**

La fiscalité applicable au fonds est inchangée.

**Quelles sont les principales différences entre les caractéristiques des fonds actuellement et dans le futur ?**

	<b>Avant</b> Fonds Epargne privée	<b>Après</b> Fonds Epargne privée
<b>Acteurs intervenant sur le fonds</b>		
Société de gestion	MANSARTIS GESTION	MANSARTIS GESTION
Déléataire de la gestion financière	SCHELCHER PRINCE GESTION	MANSARTIS GESTION
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques</b>		
Investissement en émetteurs situés en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE), la Suisse et le Royaume-Uni.	10% de l'actif net maximum	20% de l'actif net maximum

Toutes les autres caractéristiques des fonds demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification est sans incidence sur l'orientation de gestion et le profil de risque de votre Fonds.

Si vous en acceptez les termes, **cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.**  
**Si toutefois cette modification ne vous convenait pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts à tout moment sans frais.**

### Éléments clés à ne pas oublier avant votre investissement

Avant tout investissement il est important de prendre connaissance des DIC et du prospectus du fonds concernés disponibles sur le site internet de la société de gestion ([www.mansartis.com](http://www.mansartis.com)) et sur simple demande auprès de Mansartis Gestion, 8 place Vendôme, 750001 – Paris – France.

Mansartis Gestion vous invite à prendre régulièrement contact avec votre conseiller habituel sur vos placements.

Mansartis Gestion vous invite également à consulter les reportings et autres documents disponibles sur les pages des fonds concernés sur le site de la société de gestion ([www.mansartis.com](http://www.mansartis.com)).